

LA FÊTE DU SACRIFICE va perturber la rentrée

► Plusieurs communes du pays s'attendent à 50 % d'absentéisme le 1^{er} septembre. Les écoles flamandes ont l'autorisation de fermer

► "On s'attend à 50 % de taux d'absentéisme dans nos écoles primaires lors de la rentrée prochaine. On a généralement 40 % d'absents lors de la fête du Sacrifice, et je rajoute ici les 10 % d'élèves qui seront encore en vacances. On prend acte du fait que cette fête aura lieu lors de la rentrée. On ne sait de toute façon rien faire. Les sanctions ne sont pas possibles", explique l'échevin schaarbeekois de l'Enseignement Michel De Herde (Défi).

À l'instar de Schaerbeek, un certain nombre de communes du pays s'attendent à un absentéisme important lors de la rentrée scolaire en primaire, la fête du Sacrifice tombant cette année le vendredi 1^{er} septembre. Un événement aussi important pour les musulmans que le Noël chrétien ou Hanoukka pour les juifs.

"Chaque année, on a un absentéisme important et cela devrait être le cas cette année. Oui, on pourrait tourner autour des 50 %", estime l'échevin anderlechtois de l'Enseignement Fabrice Cumps (PS). "On s'attend à un absentéisme important mais nous avons déjà envoyé un courrier aux parents en juin dernier

pour leur dire l'importance d'être présent dès la rentrée. Je précise qu'il y a des absences lors d'autres fêtes religieuses", indique, de son côté, la bourgmestre molenbeekoise Françoise Schepmans, en charge de l'Instruction publique.

Qu'elles soient en raison de vacances prolongées ou de la fête du Sacrifice, ces absences inquiètent comme chaque année. En cause : un risque de baisse des subsides. "En maternelle, le financement du personnel encadrant est calculé selon le nombre d'enfants présents en septembre. Il y a le risque qu'on reçoive moins de subsides", pointent ainsi Molenbeek et Anderlecht.

DES INQUIÉTUDES qui n'existent pas du côté flamand où les règles du jeu dans l'enseignement diffèrent sensiblement. "Chaque école est autonome et

peut décider de décréter que ce jour-là est un jour de congé. Il y a deux journées de congé facultatives qui peuvent ainsi être prises chaque année", résume le Katholiek Onderwijs Vlaanderen, l'équivalent flamand du Segec.

J. Th.